



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Annexe II

## FOXPRO D+

Date de révision 28-oct.-2013

Version 2

Produit n° HRB00837-33  
FSG 30007 H

Date de publication 28-oct.-2013

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur du produit

#### FOXPRO D+

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Herbicide  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur Makhteshim-Agan France  
6/8 avenue de la Cristallerie 92316 Sèvres Cedex  
Tel: (+33) (0)1 41 90 16 96  
Fax: (+33) (0)1 46 42 71 17

Pour plus d'informations, contacter

Adresse électronique [fds@ma-france.com](mailto:fds@ma-france.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS (24 heures sur 24 -7 jours sur 7) :  
Tel: +33(0)1 40 05 48 48 Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale Catégorie 4 - (H302)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 - (H319)  
Toxicité pour la reproduction Catégorie 2 - (H361d)

Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 - (H400)  
 Dangereux pour le milieu aquatique Catégorie 1 - (H410)  
 - Danger chronique

### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Xn;R22 - Xi;R36 - Repr. cat. 3;R63 - N;R50-53

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

ATTENTION

### Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H361d - Susceptible de nuire au fœtus  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P201 - Se procurer les instructions avant utilisation  
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
 P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

### Phrases supplémentaires pour PPP

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage  
 SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.  
 SPe3 - Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.  
 SPe3 - Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de réentrée des travailleurs sur la parcelle : respecter un délai de 24 heures après le traitement conformément à l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article R253-1 du code rural.

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélange

Nom chimique	% poids/poids	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Classification selon la directive 67/548/CEE	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH
Bifenox (ISO)	20-26	42576-02-3	255-894-7	-	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	N; R50-53		-
MCPPP-P	17-22	16484-77-8	240-539-0	607-434-00-5	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Chronic 2 (H411)	Xn; R22 Xi; R41 N; R51-53		-
loxynil	5-9	1689-83-4	216-881-1	608-007-00-6	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 3 (H331) Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 2 (H361d) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Xn; R21-48/22 T; R23/25 Xi; R36 N; R50-53 Repr.Cat.3; R63	10	-
Sulfonated aromatic polymer, sodium salt	2-5	N/A	-	-	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	Xi; R36/38		-
Potassium hydroxide	12-15	1310-58-3	215-181-3	019-002-00-8	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1A (H314)	Xn; R22 C; R35		-

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité). Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.

#### Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

#### Contact cutané

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.

#### Contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

#### Ingestion

Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Aucun connu

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Note au médecin

Traiter les symptômes.

**Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction déconseillés**

Aucune information disponible.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucun danger spécifique connu.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations

**Section 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

**Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Méthodes de nettoyage**

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections****Autres informations**

Voir également la section 8,13

**Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate et dans des systèmes fermés.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Conditions de conservation**

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Mesures de gestion des risques (RMM)**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Potassium hydroxide 1310-58-3		STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Potassium hydroxide 1310-58-3		Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Potassium hydroxide 1310-58-3	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	NDSch: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>

**Dose dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches (norme EN166).

**Protection corporelle** Porter des vêtements de protection imperméables, y compris bottes, gants, blouse de laboratoire, tablier ou combinaison intégrale, pour empêcher tout contact cutané, Porter des vêtements de protection chimique (tels que gants, tablier, bottes ou combinaison intégrale en néoprène, le cas échéant), Bottes en caoutchouc, Gants en plastique ou en caoutchouc (norme EN374).

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Apparence</b>			
état physique	: liquide		
Couleur	: beige		
Odeur	: inodore		
<b>Seuil olfactif</b>	: aucune donnée disponible		
<b>pH</b>	: 7.3 - 8.3	CIPAC MT 75.3	solution (1 %)
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	aucune donnée disponible		
°C			
<b>Point d'ébullition/intervalle d'ébullition</b>	: aucune donnée disponible		
°C			
<b>Point d'éclair</b>	: > 100	EEC A.9	
°C			
<b>Taux d'évaporation</b>	: Sans objet		
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Sans objet pour les liquides		
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: aucune donnée disponible		
<b>Pression de la vapeur</b>	: ----		Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>	: aucune donnée disponible		
<b>Densité relative</b>	: 1.31	OECD 109	
<b>Solubilité(s)</b>	: ----		Sans objet
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow</b>	:		Voir Section 12 pour plus d'informations
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	: 530	EEC A.15	
°C			
<b>Température de décomposition</b>	: aucune donnée disponible		
°C			
<b>Viscosité cinématique</b>	: 72	OECD 114,	
mm <sup>2</sup> /s 40			
°C			
<b>Propriétés explosives</b>	: N'est pas un explosif		
<b>Propriétés comburantes</b>	: Non		
<b>9.2. Autres informations</b>			
<b>Masse volumique apparente</b>	g/ml : ----		Sans objet
<b>Tension superficielle</b>	mN/m : ----		aucune donnée disponible

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Indisponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Nom chimique** : Bifenox (ISO)  
**Produits de décomposition dangereux** : Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx).

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: 300-2000	Rat	OECD 423	
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 2000	Rat	OECD 402	
Inhalation CL50 mg/l/4h	: > 1.05	Rat	OECD 403	Concentration maximale pouvant être atteinte
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	: Non irritant pour la peau	Rat	OECD 404	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	: Irritant pour les yeux	Lapin	OECD 405	
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	: N'est pas un sensibilisant cutané	Cobaye	OECD 406	

#### Toxicité chronique

##### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Nom chimique**  
 Bifenox (ISO) : Non classé  
 MCPPP-P : Non classé  
 loxynil : Non classé

##### Cancérogénicité

**Nom chimique**  
 Bifenox (ISO) : Non cancérogène  
 MCPPP-P : Non cancérogène  
 loxynil : Non cancérogène

##### Toxicité pour la reproduction

**Nom chimique**  
 Bifenox (ISO) : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.  
 MCPPP-P : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.  
 loxynil : H361d - Susceptible de nuire au fœtus

##### TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition unique

**Nom chimique**

Bifenox (ISO) : aucune donnée disponible  
 MCPP-P : aucune donnée disponible  
 loxynil : aucune donnée disponible

**TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition répétée****Nom chimique**

Bifenox (ISO) : aucune donnée disponible  
 MCPP-P : aucune donnée disponible  
 loxynil : H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

**Danger par aspiration****Nom chimique**

Bifenox (ISO) : aucune donnée disponible  
 MCPP-P : aucune donnée disponible  
 loxynil : aucune donnée disponible

**Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité****Toxicité aiguë**

<b>Toxicité aquatique</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Espèces</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
<b>Poisson CL50, 96 heures mg/l</b>	: 17.5	Rainbow trout	OECD 203	
<b>Crustacés CE50, 48 heures mg/l</b>	: 9.05	Daphnia magna	OECD 202	
<b>Algues CE50, 72 heures mg/l</b>	: 0.000736	D. Subspicatus	OECD 201	Taux de croissance
<b>Plantes aquatiques CE50 mg/l</b>	:			Indisponible

**Toxicité terrestre****Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg****Nom chimique**

Bifenox (ISO) : > 2000 Colin de Virginie FIFRA 71-1

**Abeilles DL50 par voie orale mcg/bee****Nom chimique**

Bifenox (ISO) : > 200 EPPO 170 (1992)

**12.2. Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique****Eau DT50 jours****Nom chimique**

Bifenox (ISO) : 0.11

**Terrestre DT50 jours****Nom chimique**

Bifenox (ISO) : 8.3

**Biodégradation****Nom chimique**

Bifenox (ISO) : N'est pas facilement biodégradable  
 MCPP-P : Facilement biodégradable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**



<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow</b> <b>Nom chimique</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
Bifenox (ISO)	: 3.64	OECD 117	20-25 ° C
MCCPP-P	: -0.391		pH 7

**Facteur de bioconcentration (BCF)**

<b>Nom chimique</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
Bifenox (ISO)	: 1500		
loxynil	: 209		Mélange

**12.4. Mobilité dans le sol**

<b>Adsorption/désorption</b> <b>Nom chimique</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
Bifenox (ISO)	: 7143		Koc

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés. Ne pas jeter dans les égouts.
<b>Emballages contaminés</b>	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale. Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve d'un pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Codes déchets (article R541-8 - Annexe II du Code de l'Environnement)02 01 08 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.20 01 19 Pesticides.

**Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**
**IMDG :**

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	3082
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ( Bifenox, loxynil )
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Polluant marin</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	

**RID/ADR**

14.1 ONU/n° d'identification	3082
14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ( Bifenox, Ioxynil )
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

**ICAO (aérien)**

14.1 ONU/n° d'identification	3082
14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ( Bifenox, Ioxynil )
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Sans objet



## Section 15 : MENTIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

• Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE): Rubrique n°1172 : Dangereux pour l'environnement – A – Très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise. Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009.

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R35 - Provoque de graves brûlures

R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

R36 - Irritant pour les yeux

R21 - Nocif par contact cutané

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R23/25 - Toxique par inhalation et par ingestion

R48/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

---

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H331 - Toxique par inhalation

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H315 - Provoque une irritation cutanée

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**